



La CGT, sa force, c'est vous !

02.98.76.65.65

6 rue de Kerhuel à Quimper

cgt@cg29.fr

UN NOUVEAU CONTRAT DE TRAVAIL pour les assistants familiaux ?

Une des principales préoccupations de la CGT étant la lutte contre la précarité (ci-joint pétition pour les assistants familiaux), c'est bien dans cette optique que nous nous sommes inscrits dans les négociations avec la Direction de l'enfance qui affiche un souci « *d'améliorer l'emploi des assistants familiaux et de gérer l'emploi au plus près des besoins du département* ».

Un projet de contrat de travail a donc été soumis au vote du comité technique paritaire du 16 décembre 2010. Ce contrat prévoit un engagement entre le Conseil Général et les assistants familiaux sur un nombre de places d'accueil, moyennant quoi, une indemnité pourrait être versée au départ de l'enfant. L'employeur s'engage à confier rapidement un autre enfant.

Nous nous sommes abstenus pour plusieurs raisons :

- 1- **ce dispositif est financé en rognant sur d'autres** (restrictions sur les accueils intermittents, obligation de poser un jour de congé pour les week-ends du samedi au dimanche, etc...). Le droit au repos n'est toujours pas pris en compte pour les assistants familiaux.
- 2- la définition du « *projet professionnel et la prise en compte des souhaits* » de l'assistant familial nécessiterait une **clarification** et une **transcription précise dans le contrat** pour éviter les abus de l'employeur qui se réserve le droit de revoir le contrat en cas de deux refus d'accueils. Le Conseil Général va-t-il considérer réellement « *la compatibilité des propositions d'accueil avec chacun des enfants au domicile* » comme il s'y engage ? Cf. page 5 et 10 du document soumis au CTP.
- 3- les **référénts et conseillers enfance** ne sont pas assez nombreux pour assurer le suivi des enfants confiés, dont les difficultés sont de plus en plus importantes.
- 4- -il faudrait une meilleure gestion des disponibilités des places en famille d'accueil, avec des outils informatiques adaptés. Qu'en est-il de celui qui avait été voté par l'assemblée départementale en janvier 2009 ? Sans cette visibilité, comment garantir l'emploi ?

En résumé il ne faut pas que cette politique se résume à du remplissage et que des pressions soient exercées sur les Assistants familiaux.

Les assistants familiaux ne doivent pas rester isolés. Nous leur conseillons de se rapprocher de notre syndicat, car c'est ensemble que nous gagnerons !!!!



Moi aussi j'adhère

Nom :

Prénom :

Adresse :

